

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **LUNDI 29 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 10

AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le 29 juin 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 juin par le président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Jean JOVET, Laëtitia LEGUILLOU, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Séiez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier DUCH

Val d'Isère : Corinne REVERSADE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

François PERRIER donne pouvoir à Laëtitia LEGUILLOU

Nathalie VILLIEN donne pouvoir à Nathalie OUVRARD

Marie Françoise BOCH donne pouvoir à Jean JOVET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Olivier DUCH

Céline MARRO donne pouvoir à Serge REVIAL

Xavier MATTIS donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Patrick MARTIN donne pouvoir à Alain EMPRIN

EXCUSES

Villaroger : Alain EMPRIN

Montvalezan : Jacky ARPIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR

Montvalezan : Magali VINSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christel MAILHE est désignée secrétaire de séance

2026-162

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR
L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE DU SENTIER INTERVILLAGES SUR LE
SECTEUR DU COL DU PETIT SAINT BERNARD - COMMUNE DE SEEZ -
2026/2028**

La communauté de communes de Haute-Tarentaise est compétente pour la création, l'entretien et le balisage des sentiers d'intérêt communautaire. Le sentier « Intervillages » est un sentier reliant l'ensemble des communes du territoire.

Dans le cadre du partenariat et de la solidarité territoriale, il est proposé que la commune de Séez met ses moyens actuels à disposition de la communauté de communes de Haute-Tarentaise pour assurer l'entretien et le balisage du sentier d'intérêt communautaire sur le secteur du Col du Petit Saint-Bernard.

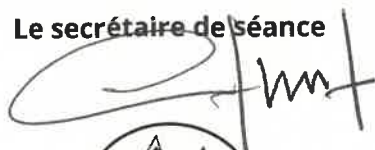
La convention est consentie pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2028.

Une facturation annuelle sera émise avant le 15 octobre auprès de la communauté de communes sur la base du service fait et des justificatifs attestant des dépenses payées par la commune, dans la limite de 3 000€ TTC par an.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance



Yannick AMET

Président



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 03/07/2026

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20260629-2026_162-DE